

sud

SOLIDAIRES
UNITAIRES
DÉMOCRATIQUES

www.sud-ct.fr

JOURNAL DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS SUD
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

ÉDITO !



**EN FRANCE, LA LUTTE,
POUR SAUVER TOUT CE QUI FAIT SOCIÉTÉ
ET SOLIDARITÉ, EST ENCLENCHÉE**

Champ de bataille et Chants de révolte !

Il apparait de plus en plus évident que notre monde est devenu un vrai champ de bataille ! Les agressions subies par la planète et ses conséquences dramatiques ne sont-elles pas devenues une réalité tangible ? La dégradation des conditions de vie et de travail des populations n'éclate-t-elle pas au grand jour ?

Bien sûr, et pas un pays, pas un continent n'échappe à ce constat.

Et pour s'en convaincre, il faut entendre aussi les chants de révolte qui émergent plus ou moins fortement ici et là !

Ceux-là sont annonciateurs de la résistance qui se fait jour.

En France, la lutte, pour sauver tout ce qui fait société et solidarité, est enclenchée. Nous voyons les dégâts occasionnés par ce gouvernement et son Président aux ordres d'un milieu des affaires et de la finance :

- Ils cassent les statuts de la Fonction Publique et le code du travail, précarisent et bloquent les salaires, limitent le droit syndical.
- Ils soldent les aéroports, les barrages hydrauliques, les plages et même les jardins publics aux plus offrants. Ils détruisent nos systèmes de protection de la santé, de retraite, de chômage, d'éducation. Ils asphyxient tous les services publics et privatisent leurs missions.
- Ils mettront la moitié des salarié-es à bout, l'autre au chômage.
- Ils rasant les forêts, vident les mers, polluent tout si ça leur rapporte.

Le programme politique de Macron vise à balayer tous les acquis et toutes les protections sociales obtenues depuis 1945 pour ne laisser qu'un monde de prédation, des individus atomisés, livrés à leur sort et contraints d'être en concurrence permanente pour vivre.

Pour ne pas laisser faire, face à eux, beaucoup résistent, dans leurs entreprises, dans leurs services, avec d'autres citoyen-nes en gilet jaune ou sans, pour leurs conditions de vie et de travail, pour le climat. Ils et elles s'engagent dans des combats au quotidien.

C'est cette énergie que la Fédération SUD CT encourage.

Et par ailleurs, conscient que les seuls chants et slogans ne suffisent pas à repousser les attaques brutales orchestrées par ce gouvernement, SUD CT, avec d'autres organisations, participe à l'effort de construction d'une stratégie commune d'action, seule à même de sauver ce qui doit l'être et peut-être de construire le monde que nous voulons.

**TOUTES ET TOUS MOBILISÉS
À PARTIR DU 5 DÉCEMBRE !**



SUD CT 35 : GRÈVE CONTRE LE RIFSEEP AU CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE !

SUD CT 35 au sein d'une intersyndicale a porté les revendications des agents et agentes qui contestaient le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP).

Le 9 juillet, alors que se tenait une réunion sur le RIFSEEP entre l'administration et les syndicats, une centaine d'agent-e-s en grève se sont réuni-e-s pour soutenir l'intersyndicale et marquer leur désaccord avec les premières propositions de l'administration. La mobilisation a été importante compte tenu du délai très court dont disposait l'intersyndicale pour informer les agent-e-s.

La réunion avec l'administration s'est déroulée dans une ambiance tendue. De (très) légères avancées ont été proposées par l'administration.

Néanmoins le fossé entre les attentes des organisations syndicales et les propositions de l'administration paraît encore important. **Un chiffre qui l'illustre : 346 €. Ce serait le montant minimal du régime indemnitaire actuel s'il avait été indexé sur l'inflation depuis 2009. On en est loin !** De plus, l'administration continue de vouloir instaurer des primes « à la carte » lors des recrutements ou basées sur l'« engagement professionnel ».

Sud se battra pour :

- Une revalorisation, pour tous, du régime indemnitaire et de manière plus significative pour les plus bas revenus ;
- Un complément « indemnitaire » pour des fonctions communes à tous les groupes de fonctions (exemple : assistant-e de prévention) ;
- Une compensation intégrale des primes supprimées ;
- Une valorisation des carrières en interne à la Région ;
- Une indexation du régime indemnitaire sur l'inflation.

Sud se battra contre :

- Les négociations de primes lors des recrutements au mépris de l'équité et de la transparence ;
- Les primes au mérite !

SUD CT 59 : APPEL POUR UNIFIER LE « SOCIAL »

« Appel pour la tenue des 3e rencontres nationales du travail social en lutte

Nous sommes de plus en plus nombreuses et nombreux à refuser le démantèlement de l'action sociale. Aux quatre coins du territoire, la colère s'exprime quotidiennement sous la forme de débrayages, de grèves parfois reconductibles, d'Assemblées Générales, de manifestations ou d'actions coup de poing...

Les attaques du patronat et du gouvernement s'accroissent. Après avoir généralisé les appels à projets, après avoir dégradé nos conditions de travail, après avoir liquidé des associations et des services, après avoir intronisé le « lean management » et ouvert la porte aux intérêts privés et égoïstes de la finance...

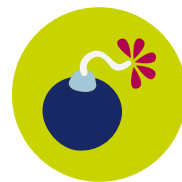
Le programme des fossoyeurs du social ne fait que commencer ! À présent, c'est au tour des publics de subir encore plus en nous imposant le contrôle des précaires et la délation des sans-papiers résidant en centres d'hébergement d'urgence... Demain, ce sera au tour de nos conventions collectives et de nos retraites...

Pour éviter que demain soit pire qu'aujourd'hui aussi bien pour l'ensemble des professionnel-les de l'action sociale que pour

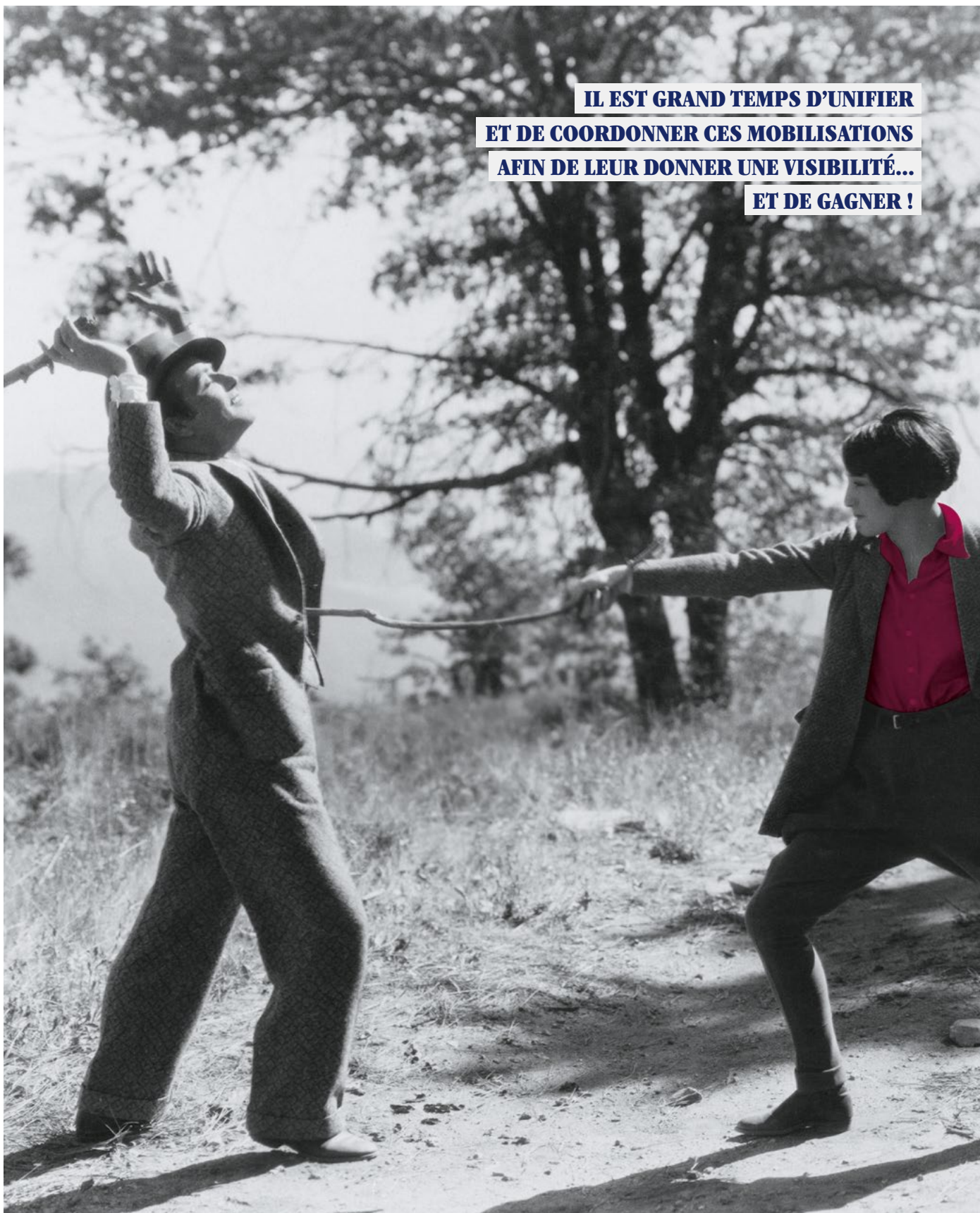
les publics accompagnés, il est temps d'unifier nos résistances et nos actions. Les voies ouvertes par les urgences, la psychiatrie, l'éducation nationale ou les gilets jaunes et noirs nous encouragent à ouvrir un nouveau front de lutte coordonné au niveau national ! Nous avons recensé plus de 75 luttes locales dans le secteur social et médico-social depuis janvier 2019 : il est grand temps d'unifier et de coordonner ces mobilisations afin de leur donner une visibilité...et de gagner !

Nous appelons l'ensemble des acteurs et des actrices du travail social, syndiqué-es ou non, exerçant dans le privé ou le public, à participer aux 3e rencontres nationales des salarié-e-s en lutte du travail social, le week-end des 21 et 22 septembre à Paris à la Fac de Nanterre. L'heure de la coordination a sonné!!!»

Notre journal étant en cours d'impression au moment de ces journées, un compte rendu sera donné dans le prochain numéro.



**IL EST GRAND TEMPS D'UNIFIER
ET DE COORDONNER CES MOBILISATIONS
AFIN DE LEUR DONNER UNE VISIBILITÉ...
ET DE GAGNER !**





SUD CT 31 : « STOP AUX FÉMINICIDES ET AUX VIOLENCES DE GENRE »

Au 3 septembre 2019, 101 femmes ont été assassinées en France par leurs conjoints ou ex depuis le 1er janvier : stop !

Chaque année les violences de genre (violences conjugales, viols, agressions sexuelles, féminicides) sont en constante augmentation, **sans que rien ne soit fait !**

Avant le début de l'été, des associations avaient réclamées la mise en application de 5 mesures d'urgence pour contrer les féminicides mais rien n'a été fait. Le gouvernement a décidé de lancer un "grenelle des violences conjugales", ce qui est loin d'être suffisant. Cette décision faisait suite à un rassemblement de « On Arrête Toutes » à Paris contre les féminicides qui a réuni plusieurs milliers de personnes.

Cela démontre que seule la pression d'une mobilisation massive de rue pourra faire changer les choses et que nous devons continuer !

Le 3 septembre, jour de lancement du grenelle par le gouvernement, soyons nombreuses et nombreux dans les rues pour faire entendre notre voix !

Contre les féminicides, les violences de genre et toutes les inégalités et discriminations, lançons une mobilisation féministe massive !





SDU 08 : ÉGALITÉ HOMME-FEMME, 4 ANS DE RETARD ?

Extrait d'un communiqué du SDU 08 sur l'égalité femme-homme.

"Égalité femmes-hommes à Charleville-Mézières : Ardenne Métropole sort un placebo... avec quatre ans de retard.

La loi n°2014-873 du 4 août 2014 (art. 61) a créé un article L-2311-1-2 au Code général des collectivités territoriales qui dit ceci :

(Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation). Le contenu de ce rapport et les modalités de son élaboration sont fixés par décret.

Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants.

Le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 a rendu ces dispositions obligatoires à compter du 1er janvier 2016. L'exercice aurait donc dû avoir lieu en 2016, 2017, 2018 et 2019... Aurait dû...

On pourrait être tenté de dire qu'il y a eu d'autres priorités (sic !) ou que le sujet était peut-être trop sensible à l'Agglo (moins de 4 femmes sur 10 emplois de responsables!) ... et que mieux vaut tard que jamais (re-sic !). Mais on sera quand même désolé

que l'indispensable (et recommandé) dialogue social n'ait pas eu lieu sur le sujet ! Il aurait certainement permis d'enrichir un document qui manque cruellement de fond. Enfin on peut l'espérer... Sur la forme, nous félicitons le ou la collègue qui en a été chargé(e). A l'évidence il (ou elle) a fait ce qu'il (ou elle) a pu... dans le cadre d'une commande à l'évidence tardive (et donc urgente!). Bravo à lui (ou à elle).

Souhaitons que l'exercice préalable au projet de budget 2020 soit davantage anticipé, et plus riche en question et en débats... y compris chez les élus ! ... pour des orientations « stratégiques » un peu plus réelles. (...)

Souignons enfin que les élus ne se sont pas du tout sentis concernés puisque à aucun moment leurs propres pratiques ne sont évoquées par le rapport transmis. Comme s'ils ne faisaient pas partie de la collectivité... Normal nous direz-vous puisqu'ils ne sont pas eux-mêmes dans une pratique exemplaire (par exemple : 82% d'hommes sur les 11 élus du comité technique, soit 18% de femmes alors qu'il s'agit d'une désignation -donc d'un choix- et non d'une élection qui a un résultat plus aléatoire) ...

Enfin, consolons-nous de ce rapport communautaire expéditif : les services de la Ville et du CCAS de Charleville-Mézières n'ont, eux, toujours pas abordé la question... Parce qu'ils sont dirigés par une femme ?

NOTRE GRAND DOSSIER : LA RÉFORME DES RETRAITES !



Jean-Paul Delevoye, « haut-commissaire aux retraites », missionné par le gouvernement Macron, a présenté en juillet 2019 son rapport intitulé « pour un système universel des retraites ». Il s'appuie, notamment, sur le rapport 2019 du Conseil d'Orientation des Retraites. Le projet a pour objectif officiel de créer un système universel remplaçant les quarante-deux régimes actuels, et censé être plus juste, plus simple, plus lisible : « Un euro cotisé donnera les mêmes droits. (...) À carrière identique et revenu identique, la retraite doit être identique ». Un projet de loi devait être rendu pour la fin 2019, mais le gouvernement a laissé entendre qu'il pourrait être reporté après les élections municipales de 2020... Explications.

Le contexte politique

Le gouvernement Macron est arrivé au pouvoir avec un masque grossier : celui d'un monde plus juste et ouvert, et un vrai objectif : amplifier la libéralisation économique et la production de richesses. Il a, par la même occasion, facilité l'accaparement de cette richesse par les mêmes grands groupes économiques et financiers qui tiennent sous leur coupe l'économie mondiale depuis des décennies. Soucieux de plaire à ces groupes qui ont financé et facilité, entre autre, sa carrière en politique, Macron mène à marche forcée une politique pour leur distribuer une part de la richesse nationale (politique fiscale, cession-privatisation d'entreprise publique...), pour les aider à avoir à disposition une main d'œuvre flexible et sans résistance par la destruction du code du travail, pour réduire leur participation à la solidarité nationale (politique fiscale, baisses des cotisations patronales...) et pour ouvrir de nouveaux marchés aux leaders de la finance et de l'assurance.

Détruire petit à petit les systèmes de solidarité collective comme celui des retraites, c'est fragiliser davantage encore le·la travailleur·euse devant les aléas de la vie et encourager le réflexe individualiste de protection, notamment le recours à l'assurance privée pour celles et ceux qui en ont les moyens... Difficile de ne pas interpréter la réforme des retraites sous cet angle.

Pourquoi cette « réforme » maintenant ?

Une logique budgétaire au service d'une idéologie néolibérale.

Les régimes de retraite versent 314 milliards d'euros de pensions soit 13,7% du PIB. Actuellement quasiment en équilibre, le Conseil d'Orientation des Retraites prévoit une dégradation et un déficit de 10 milliards en 2022, soit à ce moment-là un déficit de 0,4% du PIB. Pas vraiment de quoi s'affoler à priori, le système est « solide ». Il faut se souvenir que dans les années 90, on prévoyait un déficit à l'horizon 2030 de 6% du PIB. 20 ans de réformes et d'efforts imposés aux seul·e·s travailleurs et travailleuses ont permis de ramener le système à l'équilibre en 2017. Mais ce déficit prévu, si faible soit-il, n'est pas supportable pour un gouvernement soucieux de rester dans l'idéologie

de la règle d'or budgétaire et dans la moyenne de l'Europe en part de PIB consacré aux retraites. Par ailleurs, mettre régulièrement en cause un système basé sur les solidarités collectives revient en fait à promouvoir toutes les solutions individuelles et à les faire passer pour inévitables, si ce n'est souhaitables. Ce qu'attendent les grands groupes de l'assurance et de la finance alléchés par les sommes considérables drainées par le système.

Le système actuel : de la transparence et des inégalités !

Le système actuel quel que soit le régime (régimes spéciaux, régime général pour la partie de base, fonction publique), permet de calculer sa pension en connaissant son salaire de référence et sa durée de cotisation, d'où son nom, un système « par annuités ». Il s'agit d'un « système à prestations définies » : la façon de calculer la pension individuelle est inscrite dans la loi, c'est au gouvernement de prévoir les ressources suffisantes (le taux et l'assiette des cotisations) pour équilibrer le système de retraite.

Dans ce système, la pension est conçue comme un droit, son montant est prévisible et les ressources doivent être suffisantes pour financer toutes les pensions.

Ce système a permis de maintenir un taux de remplacement élevé en France qui est le rapport entre le dernier salaire et le montant de la pension. En France, la pension de retraite atteint en moyenne 75% du précédent salaire. C'est ce qui a permis de sortir une grande partie des retraité·e·s français·e de la pauvreté et de leur maintenir un niveau de vie supérieur à ce qui existe ailleurs en Europe.

Néanmoins les règles ont changé en cours de route, et les nombreuses remises en causes liées aux réformes de 1993, 2003, 2008, 2010 ont considérablement affecté ce qui permettait à chacun·e de calculer à l'avance sa retraite et de savoir à quoi il ou elle aurait droit.

Des périodes non cotisées.

Le système actuel en annuités est loin d'être parfait. Il réduit partiellement les inégalités de salaires : l'écart de 1 à 6 des salaires se réduit de 1 à 4 pour les pensions. Mais le déclenchement d'un trimestre cotisé ne prend pas en compte les faibles salaires dans le privé, notamment le temps partiel imposé, qui en particulier désavantage les femmes qui en sont plus souvent victimes. **Ce défaut est accru depuis les « réformes » imposées depuis 1993** : augmentation de la durée de cotisation, calcul sur les 25 meilleures années au lieu des 10, recul de l'âge de départ à la retraite, désindexation des retraites des salaires, double peine de la décote. Le système à points ne corrigerait pas ce problème, car peu d'euros cotisés donnent peu de droits.

Une évolution des pensions modulables.

Jusqu'en 1987, l'évolution des pensions étaient indexée

NOTRE GRAND DOSSIER : LA RÉFORME DES RETRAITES !



sur celle des salaires. Les salaires augmentaient, les pensions augmentaient. Inversement quand les salaires stagnaient, les pensions aussi.

En 1987, il a été décidé d'indexer les pensions de retraite sur l'augmentation des prix à la consommation : l'inflation. Mais de 2013 à 2016, l'inflation étant quasi nulle, les pensions n'ont pas augmenté, décrochant par rapport aux salaires qui eux augmentaient légèrement !

En 2018, autre attaque contre le pouvoir d'achat des retraité·e·s : la loi de financement de la sécurité sociale a décalé la revalorisation des pensions du 1^{er} octobre au 1^{er} janvier 2019. Pas d'augmentation des retraites pour 2018 ! En 2019, l'inflation étant revenue à un niveau entre 1,5 et 2%, on aurait pu croire que les retraites allaient être revalorisées d'autant. Non ! Le gouvernement Macron a décidé d'une revalorisation de seulement 0,3 %, bien inférieure à l'évolution des prix !

Le « nouveau » système prévu : un avenir incertain...

Le système à points voulu par le gouvernement fonctionne à l'inverse du système à prestations définies. Il s'agit d'un « système à cotisations définies » : les salarié·es cotisent (presque) toutes et tous à un même pourcentage de leur salaire. Ces cotisations leur permettront d'acheter des points tout au long de leur vie professionnelle. La contrepartie monétaire de ces points n'est connue qu'à la date de liquidation, en fonction de la valeur de service du point à cette date.

Chaque salarié·e sait combien il ou elle cotise et peut connaître le nombre cumulé de ses points, mais ne connaîtra le montant de sa pension que l'année de son départ, en fonction de ses points et surtout de leur valeur cette année-là.

Le système à points équilibre les comptes par la baisse des pensions

C'est ce que veut le gouvernement pour limiter les dépenses : bloquer une fois pour toute la part du PIB consacré aux retraites. Le "système par annuités" garantit le niveau de la pension. Le "système à points" garantit le montant de la cotisation. Dans la période des départs en retraite des enfants du « baby-boom » qui durera jusqu'à 2035/2040, de plus en plus de retraité·es vont se trouver dans l'obligation de se partager la même enveloppe de pensions. Chaque pension individuelle va donc s'ajuster automatiquement à la baisse.

Cela mettra fin au progrès social qui consistait jusque dans les années 90 à permettre la continuité des revenus après le départ en retraite et ceci dès 60 ans.

Figurer la part des pensions, c'est faire payer aux retraité·es d'aujourd'hui et de demain l'augmentation de leur nombre. C'est aussi refuser de réfléchir à une meilleure répartition des richesses, qui permettrait d'assurer les recettes plutôt que réduire les dépenses.

...Et des inégalités renforcées !

La réforme prend en compte la totalité de la carrière, y compris les plus mauvaises périodes !

La réforme estime la pension sur l'ensemble de la carrière et non plus sur les 25 meilleures années pour le privé ou les 6 derniers mois pour le public. **Certes elle considère toutes les périodes travaillées mais en faisant entrer dans le calcul les années les plus mauvaises et les périodes non travaillées, elle entraîne mathématiquement une baisse de la pension.**

La réforme reproduit les inégalités de la vie active, à l'inverse du système par annuités qui les réduit en ne comptant que les meilleures années.



NOTRE GRAND DOSSIER : LA RÉFORME DES RETRAITES !



Et pour les femmes, quelles avancées ?

La retraite des femmes est actuellement inférieure de 42% à celle des hommes.

Pourquoi ?

1. Les femmes ont des carrières hachées et incomplètes
2. 90% des temps partiels sont pris par des femmes
3. 80% des agent-es à temps non-complet sont des femmes
4. Le congé parental est assuré essentiellement par les femmes
5. Les filières féminisées sont moins rémunérées que les autres
6. En moyenne les femmes perçoivent 200 € de moins /mois

Et après la réforme ?

BEN Il n'y a aucun de ces paramètres qui va changer !!!!! et en revanche certains vont augmenter le fossé !

Finis le calcul de la retraite sur le salaire des 6 derniers mois, c'est la carrière entière qui sera prise en compte, cela mécaniquement renforcera les effets des carrières discontinues et des salaires minorés des femmes.

Et soi-disant pour combattre les inégalités, le gouvernement prévoit la réforme de la bonification pour 3 enfants : aujourd'hui

les parents de 3 enfants ont leur pension augmentée de 10/%, demain, la loi permettra une augmentation de 5% par enfant pour l'un ou l'autre des parents ou à défaut pour la femme. D'abord comment se fait le choix en cas de conflit ?

Ensuite les salaires des hommes étant plus élevés, les couples feront obligatoirement le choix de reporter l'augmentation des 5 % sur la retraite de l'homme. Elle est où l'avancée pour les femmes ?

Des solidarités fragilisées, menacées de fortes diminutions

Le système actuel de retraites est un système redistributif qui accorde davantage à celles et ceux qui ont peu, même si cette solidarité est très insuffisante pour corriger les injustices dans les carrières et les salaires : différentiels de salaires notamment entre les hommes et les femmes, la précarité...

Dans le système actuel de retraite, environ 24 % de la masse des pensions permet d'accorder des droits à des salarié-es qui n'ont pas pu cotiser pendant des périodes car momentanément hors travail : maternité, maladie, invalidité, chômage indemnisé.

D'autres bénéficient d'une majoration de durée d'assurance, pour avoir élevé un enfant ou encore d'une retraite anticipée, limitée, au titre de la pénibilité. À cela s'ajoute un montant



NOTRE GRAND DOSSIER : LA RÉFORME DES RETRAITES !



qui équivaut à 12 % du montant global des pensions, permettant de payer 4,4 millions de pensions de réversions, en grande partie à des femmes en moyenne à l'âge de 75 ans, dont 1,1 million de personnes n'ayant jamais cotisé.

Le principe du système à points, c'est « 1 € versé donne les mêmes droits à tout le monde », celle et celui qui ne verse pas n'acquiert rien. C'est un système contributif qui accorde en proportion exacte de ce qui a été versé en cotisations. **Ce serait chacun pour soi en espérant récupérer pendant la retraite tout ce que l'on a engrangé pendant la vie active.**

Les inégalités de carrière (faible salaire, chômage, précarité, temps partiel subi, maladie ...) seraient reproduites pendant la retraite, la solidarité du système n'étant qu'une correction aux mains du gouvernement.

Pour le gouvernement, un système juste et équitable redonne à chacun ce pour quoi il a cotisé. Il récompense ceux-celles « **qui ont réussi** » et pénalise ceux-celles « **qui ne sont rien** ». Il amplifie les inégalités : le calcul de la pension sur l'ensemble de la carrière ne change pas grand-chose pour celui ou celle qui a eu la chance d'avoir une carrière stable, mais baisse fortement la pension de celui, très souvent celle, qui a subi des années moins bonnes. Le système à points, à masse inchangée des pensions, provoquera un transfert de richesses de ceux-celles qui ne sont rien vers ceux-celles qui ont réussi !

En conclusion, on peut légitimement s'inquiéter pour l'avenir et craindre des reculs importants du niveau futur des pensions. En effet, le système étant conçu pour rester en équilibre, l'augmentation du nombre de retraité-es et la réalité durable d'un taux de chômage élevé vont conduire à une baisse automatique des pensions. Cette situation sera supportée par les retraité-es, tandis que les salarié-es seront sommés de travailler de plus en plus longtemps, s'ils et elles le peuvent.

Résumé :

Un système par points provoquerait :

- La fin d'un niveau garanti de pension et la baisse relative des pensions.
- La reproduction en retraite des inégalités de la vie active, en calculant la pension sur l'ensemble de la carrière.
- L'individualisation du rapport à la retraite avec l'illusion de la constitution d'une rente que l'on devrait retrouver plus tard.
- L'augmentation de la durée du travail par un départ en retraite toujours plus tard.
- La forte diminution ou la fin de certaines formes de solidarités... possiblement remises en cause chaque année.





« TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE » :

Analyse de l'évolution des services publics au pays du capitalisme triomphant, par Solidaires Fonction Publique et commentaire d'un syndicat sur les risques de l'externalisation pour les agents et agentes. Par ailleurs, la Fédération va éditer des fiches techniques précises pour bien comprendre la loi de déformation de la fonction publique !

SOLIDAIRES FP

Non à la marchandisation des services publics

À partir des années 1990 et 2000, notamment sous l'impulsion de la directive Bolkestein, un certain nombre de services publics ont été privatisés. La Poste, France Télécom, les services de l'eau, les lignes de cars privés en substitution aux lignes régionales SNCF fermées... Désormais, bien trop de services sont ouverts au privé et financés par les usager·e·s.

Ce processus trouve une nouvelle accélération avec le gouvernement Macron. En plus d'une véritable orientation idéologique individualiste vers une société où la solidarité et le collectif sont vilipendés, il s'agit également pour le gouvernement « d'alléger » la dépense publique (objectif 60Mdse) en se délestant de missions de service public.

Revue des missions avant liquidation orchestrée avec Action publique 2022 :

Action publique 2022 est le fil rouge de l'ardeur du gouvernement à vouloir casser la fonction publique et les services publics sur un mode ultra libéral avec à la clef abandons de missions, externalisations, privatisations. Le rapport du Comité Action Publique 2022 préconise que l'Etat comme les collectivités locales et l'hospitalier délèguent à d'autres la mise en œuvre de services publics : « l'externalisation a toujours constitué l'une des manières de réaliser le service public » y-est-il affirmé.

Délestage de missions de service public tous azimuts :

- Santé (plan Santé 2022 aggravant le transfert des missions rentables aux cliniques privées),
- Finances publiques (externalisation du recouvrement de l'impôt par prélèvement à la source),
- Jeunesse et sports (transfert de missions aux fédérations sportives) ... La marchandisation des services publics ne connaît pas de limites. Missions dites régaliennes ou non, tout peut être externalisé !

C'est quoi la marchandisation des services publics ?

La marchandisation des services publics signifie que leurs coûts ne sont plus pris en charge collectivement mais par l'individu lui-même. Les missions anciennement dévolues au service public seront exercées par des entreprises privées. La marchandisation des services publiques entraîne en fait un véritable changement

de société où la prise en charge collective disparaît.

Moins de fonction publique au service de tous :

Pour le gouvernement, il faut se débarrasser de fonctionnaires (objectif de 120 000 suppressions d'emplois sur le quinquennat) et se débarrasser du statut. La casse du statut général de la fonction publique fait partie de la marchandisation des services publics. Les allers retours public/privé sont encouragés malgré le risque de conflit avec des intérêts privés (économiques...). Le développement du contrat ouvre les vannes d'un recrutement clientéliste et politique.

Alors que le statut de la fonction publique garantit au contraire la neutralité et l'impartialité indispensables à l'exercice des missions dans l'intérêt général de la population.

Non à l'abandon du lien social et à la relégation des plus fragiles :

Solidaires ne peut accepter une société où chacun·e est renvoyé·e à elle/lui-même, et est contraint d'assurer sa propre couverture sociale ; où les plus précaires, les plus pauvres sont l'objet d'une relégation sociale et spatiale. Les privatisations et externalisations de missions creusent la fracture sociale. Et la déshérence de services publics des zones urbaines de banlieue se cumule à celles des zones rurales. Tout cela représente un coût social et politique considérable.





Les solidarités s'expriment par les services publics.

Les services publics sont facteurs de redistribution des richesses. C'est par les services publics que se réalise l'accès de toute-s à, l'éducation, à la santé, aux transports etc... Il faut aussi développer les services publics de proximité pour répondre aux besoins nouveaux (petite enfance, dépendance, transition écologique...).

Les maisons « France Service » comme fourre-tout minimaliste

Emmanuel Macron a annoncé le 27 avril, à la fin du pseudo grand débat national, la généralisation des maisons de services au public, contre lesquelles Solidaires était déjà vent debout, sous le nom de Maisons France Service. Les Maisons France Service regrouperont des missions de l'Etat, des collectivités locales et des opérateurs (caisse d'allocations familiales, Pôle Emploi...). 2000 maisons France Service (un nombre égal à celui des cantons) devront ouvrir leurs portes. Mais attention ! Il n'est en aucun cas question d'installer sur un même lieu les différents services de l'Etat, avec du matériel et des personnels formés, en capacité de répondre aux différentes interpellations de la population.

Si l'on regarde le bilan des actuelles maisons de services au public, il est loin d'être satisfaisant pour les usagè-res qui ont seulement bénéficié d'un accès minimaliste au service public via les bornes numériques interactives installées... Bref, c'est la déception à l'arrivée, le lien social de proximité et le service public de qualité sont oubliés !

Les maisons de services au public ne sont donc en aucun cas une réponse aux légitimes revendications de la population en matière de services publics de qualité au plus près, dans tous les territoires.



SUD CT 75

Le syndicat SUD CT 75 donne sa lecture de l'article 28 du projet de loi de "transformation de la Fonction Publique".

L'article 28 entend doter l'administration d'un dispositif d'accompagnement des changements de périmètre des services publics qui s'opèrent notamment en confiant à une personne morale de droit privé tout ou partie des activités qui était assurée directement par l'administration.

"BIENVENUE EN ENFER (ou comment ne pas y être invité)

Collègue, camarade,

L'article 28 du projet de loi n°1802, intitulé « Projet de loi de transformation de la fonction publique », prévoit le dispositif par lequel on va te muter de force dans une entreprise privée dès lors qu'on aura décidé d'y transférer ton activité du moment.

Trop gros pour être vrai ? Impossible ? Impraticable ? Oh que non, et tout est bien organisé et écrit en toute lettres. À tel point qu'il n'est pour une fois pas la peine d'être un grand juriste pour comprendre le truc. Nous t'invitons à y voir par toi-même, c'est propre et sans chichi : l'article entend préciser comment « détacher automatiquement (...) les fonctionnaires affectés dans un service faisant l'objet d'une externalisation vers une personne morale de droit privé ou vers « un établissement public industriel et commercial ». Tu partiras pieds et poings liés chez un Vinci, un Véolia, un Bouygues ou chez le premier presseur de marge financière qui s'agitte dans ton secteur.

Et n'espère pas trop revenir du saint secteur privé, car il est prévu que l'on te mute automatiquement d'entreprise titulaire de la délégation de service en entreprise titulaire de la délégation de service. Seule porte de sortie : le recrutement, sur candidature, pour un poste resté à l'administration. Ça va bouchonner, journées noires en perspective ... L'avantage de cette affaire, pour les fondus du marché, c'est qu'il sera plus facile de ratiboiser des services, pour confier leurs missions aux soins des commerciaux bien peignés de la start-up nation (...) Avec cet article, les fous furieux de la « modernisation » tiennent leur martingale : les agents passent au privé avec leur activité et hop, finis les problèmes de reclassement. Tellement magique que ça marche même sans la privatisation "



De la violence conjugale à la puissance invaincue des femmes : entre fiction documentée et réalité documentaire.

... à la folie

Ricard, Sylvain ; James.- Paris, Futuropolis, 2009.-ill.
en coul, 144 p.-978-2-7548-0302-1



C'est l'histoire d'un couple. Ils se sont rencontrés à la fac, elle a flashé sur lui, il s'est laissé faire... Ils s'aiment, ils se marient. Elle ne travaillera pas, il gagne bien leur vie : classiques clichés de la petite bourgeoisie. L'histoire aurait pu s'arrêter là, mais non.

On les retrouve, ils nous parlent de leur vie, le malaise s'installe. À quel moment ce couple a dérapé ? Au premier coup peut être, au second sûrement, aux suivants avec certitude. Il l'aime, elle l'aime. Il la frappe, elle se soumet jusqu'à quasiment s'oublier. Chacun raconte les événements de son point de vue. C'est l'histoire de cette violence conjugale ordinaire, qui touche toutes les classes de notre société, avec tous les préjugés et aveuglements ordinaires, les bons conseils, les tentatives de s'en sortir qui ramènent et enferment la femme dans une spirale infernale de violence. Et après ?

Sylvain Ricard, le scénariste, a lu en 2006 un rapport d'Amnesty International sur les violences conjugales, il en a tiré ce texte superbe, véritable coup de poing. James, le dessinateur, a mis son trait léger et élégant au service de cette histoire. Les personnages anthropomorphiques ne sont pas là pour caractériser les acteurs mais servent au contraire à créer la distance nécessaire afin que cette histoire devienne universelle.

Le livre date de 2009, cela semble loin. Malheureusement, il est toujours d'actualité et prend autant aux tripes 10 ans plus tard.

Vous pouvez compléter par une BD collective sur le même thème : « *En chemin, elle rencontre...* » des éditions Les ronds dans l'O. Plus didactique, il n'en demeure pas moins tout aussi puissant. Il est possible de se procurer l'exposition qui en est tirée.

Sorcières : la puissance invaincue des femmes

Chollet, Mona.- Paris, La Découverte, 2018.- 240 p.- (Zone)
978-2-35522124



Femme sorcière-Sorcière femme. L'association est courante, ancrée dans les esprits.

La femme libre et/ou sans enfants est une sorcière, la femme savante est une sorcière, la femme âgée est une sorcière. Que la femme soit inférieure, incomplète, laide cela remonte loin, des grecs plus précisément. Mais que la femme soit maléfique, c'est plus récent ; cela date de la Renaissance plus exactement. Et ces femmes qui dérangent l'ordre établi, il faut les éliminer, les faire taire d'où le gigantesque féminicide de la Chasse aux Sorcières. Notre époque moderne s'est construite sur cette misogynie systémique des mondes savants, intellectuels et religieux masculinisés. Mais après des siècles d'obscurantisme, le temps de la reconquête féminine de l'espace public, et des sorcières, est venu. Voici la théorie de Mona Chollet.

Journaliste, essayiste, féministe, elle nous expose dans un ouvrage très fluide, clair, la manière dont les femmes furent spoliées de leur savoir, de leur pouvoir. Elle nous donne à voir des exemples de réappropriations contemporaines, de solidarités libératrices.

Un ouvrage jubilatoire qui ouvre vers d'autres pistes de réflexion, particulièrement historiographiques.

L'histoire des femmes, par les femmes, pour les femmes reste à écrire.

Dans cette période de libération de la parole, deux ouvrages accessibles et très éclairants sur la place des femmes dans notre société.

SOMMAIRE :

- Nos Luites p.2
- Notre Grand Dossier p.6
- Nos Analyses p.10